

## Critères de recherche de stage en 2 PROD

Uniquement dans des exploitations agricoles qui réalisent leurs propres productions d'élevage : bovin, caprin, ovin, (porc et volaille si production secondaire) avec un cheptel suffisamment important.

L'élève peut réaliser ses stages dans 3 lieux différents correspondant aux périodes indiquées dans l'accord de stage, dans le but de choisir une des productions animales pour leur stage de 1<sup>ère</sup> et Term Bac Pro CGEA (11 semaines dans la même exploitation).

Pour éviter de vous retrouver dans la difficulté de recherche de stage, vous trouverez un accord de stage, à faire remplir par le futur maître de stage, que vous ramènerez à la rentrée et remettrez au professeur principal, lors de votre prise en charge, afin d'établir par la suite la convention de stage.



Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire  
LEGTA de ROANNE-CERVE-NOIRETABLE  
CS 90023  
42124- PERREUX-Cedex-  
☎ 04-77-44-82-00 – Mel : legta.roanne@educagri.fr

## ACCORD DE STAGE

à remettre à l'élève ou à adresser à l'adresse ci-dessus :

L'élève (Nom-Prénom) .....

devra effectuer son stage de 2<sup>nd</sup>e Pro PROD dans l'entreprise :

Du 14 au 18 décembre 2026

Du 15 au 19 février 2027

Du 12 au 16 avril 2027

Du 21 juin au 02 juillet 2027

### Coordonnées du maître de stage :

Dénomination commerciale : .....

Activité principale : .....

Adresse : .....

CP/Ville : .....

N° siret : .....

Adresse mél : .....

Tél portable : ..... Tél fixe : .....

Compagnie d'assurance et n° d'assuré : .....

Nom Prénom du/de la directeur(trice) : .....

Nom Prénom du/de la tuteur(trice) (si différent) : .....

Cachet éventuel

Signature du professeur coordonnateur du stage

Observations :

.....

.....

Fait à ..... Le

**Le Maître de stage**

(Nom-Prénom) .....

**Signature :**